

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00063 Numéro SIREN : 510 469 604 Nom ou dénomination : A.TOL

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt 1477

A.TOL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3.000 €
Siège social : ROYAN (Charente Maritime – 17200) Immeuble Le Toucan
13/19 avenue Charles Regazzoni
RCS SAINTES 510 469 604

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Le 20 novembre 2023, les associés de la société **A.TOL**, Société par actions simplifiée au capital de 3.000 € divisé en 300 actions de 10 euros chacune de valeur nominale, ont pris les décisions suivantes relevant de la compétence d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, en application de l'article 25 des statuts aux termes duquel « *Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé ou un procès-verbal signé de tous...* ».

A signé le présent procès-verbal :

- Monsieur Jean-Jacques PAUL-TOLÈDE, ci-après dénommé Monsieur Jean-Jacques TOLÈDE, propriétaire de 153 actions

Intervient également aux présentes :

- L'Indivision successorale de Monsieur Richard PAUL-TOLÈDE représentée aux présentes par Madame Lauren PAUL-TOLÈDE, attributaire de 147 actions,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Agrément de la transmission des 147 actions qui appartenaient à Monsieur Richard PAUL-TOLÈDE, au profit de son Indivision successorale*
- *Autorisation à donner à la cession d'une action de Monsieur Jean-Jacques TOLÈDE au profit de Madame Dominique TOLÈDE*
- *Pouvoirs à donner*

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour sont adoptées ainsi qu'il suit :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Richard PAUL-TOLÈDE survenu le 13 septembre 2022. Par suite et conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, l'assemblée générale décide d'agréer la transmission, par dévolution successorale, des 147 actions qui appartenaient à Monsieur Richard PAUL-TOLÈDE, au profit de son Indivision successorale, représentée par son épouse Madame Lauren TOLÈDE, et comprenant Oscar et Edgar PAUL-TOLÈDE, ses héritiers mineurs. .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale autorise la cession d'une action de 10 euros de valeur nominale détenue par Monsieur Jean-Jacques TOLÈDE au profit de Madame Dominique TOLÈDE, spécialement agréée en qualité de nouvelle associée de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Cabinet Legisphere avocats représenté par Maître Olivier LOPEZ, exerçant à SAINTES (17100), 7, cours du Maréchal Leclerc, ou au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légales ou réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Monsieur Jean Jacques TOLÈDE

l'Indivision successorale de Monsieur Richard PAUL-TOLÈDE
Représentée par Madame Lauren TOLÈDE

